

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
Isère

Département de l'Isère

Commune  
l'Isle d'Abeau

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU**

\*

\* \*

**Séance du 25 Janvier 2010**

Nombre de membres :

\*

\* \*

. afférents au Conseil  
Municipal : 33  
. en exercice : 33  
. qui ont pris part à la  
délibération : 31/30

L'an deux mil dix et le vingt cinq janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le dix huit janvier 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de l'Isle d'Abeau (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur COLOMB-BOUVARD André, Maire

Date de la convocation :  
18 janvier 2010

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 JANVIER 2010**

PRESENTS : GRISOLLET Joël - YILMAZ Rosa - LYONNARD Alain - CROSET-BAY Elyette - FAURE Jean-Jacques - BOSCH Jean-Marie - LAURENT Muriel - GRIOTIER Jean-Bernard - QUARESIMIN Jacky - RIVOIRE Janine - SALRA-PINCHON Henriette - PACHECO Juan - FONTAINE Rose-Hélène - COLLEY Collebagan - BARNIER Zohra - ZANIMACCHIA Anita - ALLEX-BILAUD Myriam - CROZIER Régis - DE OLIVEIRA Tony - MARION Cyril - BOUISSET Sandrine - LETROUBLON Cyril - BELIN Christel - RIVOIRE Nicolas - SERRANO Mikaëla - PISCITELLO Joseph - SIMON Catherine - RAFESTHAIN Thierry

POUVOIRS : VARAS Nicole pouvoir à LAURENT Muriel - GONTHIER Sandrine pouvoir à PISCITELLO Joseph

ABSENTE EXCUSEE : OLIVA Guylaine

ABSENT : SURGOT Eric

Monsieur BOSCH Jean-Marie a été nommé secrétaire à l'UNANIMITE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2009

Le compte rendu du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2009 est approuvé par l'assemblée à l'UNANIMITE.

2010-001 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2008 :

Décision n° 09-115/D : Contrat d'assurance « Multirisque exposition » - Journées du Patrimoine des 19 et 20 septembre 2009

Un contrat d'assurance « Multirisque exposition » a été signé avec GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE sise 50 Rue de Saint Cyr -

69251 LYON CEDEX 09 pour les Journées du Patrimoine. Ledit contrat garantissait les risques et responsabilités pouvant survenir aux objets mis en exposition et prêtés par le Musée de Bourgoin-Jallieu. Le montant de la prime s'élève à la somme de 167 € (cent soixante sept euros)

Décision n° 09-150/D : Contrat de vente de spectacle avec l'association Rock and Bouge, pour la représentation d'un concert du groupe « Trium Vira » le 04 décembre 2009 au Millénium.

Un contrat de vente de spectacle a été signé avec l'association Rock and Bouge dont le siège est situé chez Monsieur JAY David – 171 chemin des vignes- 38260 ORNACIEUX, pour la représentation d'un concert du groupe « Trium Vira », le 04 décembre 2009, pour un coût s'élevant à 200 € TTC.

Décision n° 09-151/D : Convention de partenariat avec l'Association Com' zot dans le cadre de l'organisation de la soirée sur le thème de « L'île de la réunion » le vendredi 27 novembre 2009 au Millénium.

Une convention de partenariat a été signée avec l'Association Com' zot dont le siège est situé, 14 dessertes Marco Polo – 38080 L'ISLE D'ABEAU, dans le cadre de l'organisation de la soirée sur le thème de « L'île de la réunion » le vendredi 27 novembre 2009 au Millénium.

Décision n° 09-152/D : Convention de partenariat avec le Collège François Truffaut – Mise en place d'interventions au collège pour renforcer le dialogue avec les jeunes et mener des actions dans le cadre des activités organisées par le secteur jeunesse du Centre Social Municipal Michel Colucci

Une convention de partenariat a été signée avec le collège François Truffaut sis rue de l'Hôtel de Ville – 38080 L'ISLE D'ABEAU, afin de formaliser la mise en place d'interventions au collège pour renforcer le dialogue avec les jeunes dans le cadre des actions initiées par le Centre Social Municipal Michel Colucci.

Décision n° 09-157/D : Convention avec l'OPAC 38 pour le mise à disposition d'un bloc de 15 garages.

Une Convention a été signée avec l'OPAC 38, sis à Grenoble, 47 avenue Marie Reynoard, propriétaire, afin de définir les modalités de mise à disposition, d'un bloc de quinze garages situé à la Dentellière, 1 rue du Lans à l'Isle d'Abeau. Le loyer mensuel s'élève à 350 euros pour la totalité des garages.

Décision n° 09-160/D : Contrat de vente de spectacle avec l'Association « Magic en Noir et Blanc », pour la représentation d'un spectacle de magie, le 18/12/2009 à l'espace 120.

Un contrat de vente de spectacle a été signé avec l'association « Magic en Noir et Blanc » dont le siège est situé – 52 résidence Bellevue – 91220 BRETIGNY SUR ORGE, pour la représentation d'un spectacle de magie, le 18/12/2009 à l'espace 120. Le montant de la prestation s'élève à 1400.00 € TTC.

Décision n° 09-161/D : Indemnisation – Sinistre dommages matériels – LCR David Douillet

Une indemnisation en sinistre a été versée à la ville par la PNAS – sise 159 Rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS pour un montant de 495,56 € (Quatre cent quatre vingt quinze Euros et cinquante six centimes).

Décision n° 09-162/D : Indemnisation – Sinistre en bris de glace – Groupe Scolaire 15 « Les Trois Vallons

Une indemnisation en sinistre a été versée à la ville par la PNAS – sise 159 Rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS pour un montant de 450,48 € (Quatre cent cinquante Euros et quarante huit centimes).

Décision n° 09-163/D : Indemnisation – Sinistre dommages matériels – Véhicule RENAULT KANGOO 497 CSK 38

Une indemnisation en sinistre a été versée à la ville par GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE pour un montant de 1 312,56 € (Mille trois cent douze Euros et cinquante six centimes).

Décision n° 09-164/D : Indemnisation - Sinistre « incendie » - Gymnase Saint Hubert

Une indemnisation en sinistre a été versée à la ville par la PNAS sise 159 Rue Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS pour un montant de 5 334,27 € (Cinq mille trois cent trente quatre Euros et vingt sept centimes).

Décision n° 09-165/D : Avenant au Contrat « Dommages aux biens » N° OR 200 857 G

Compte tenu de l'expertise préalable du patrimoine immobilier communal réalisée par le Cabinet ROUX à la date du 12 janvier 2009, il ressort une augmentation des surfaces à garantir au contrat d'assurance en dommages aux biens. Ledit contrat devant être actualisé, un avenant N° 1 au contrat initial a été signé avec la PNAS sise 159 Rue Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS. Le montant de la prime de régularisation avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 s'élève à la somme de 4 460 € (Quatre mille quatre cent soixante Euros).

Décision n° 09-166/D : Conventions de mise à disposition des restaurants scolaires aux habitants de la commune pour les réveillons de fin d'année

Une convention a été signée avec chacun des pilotes ayant loué un restaurant scolaire pour les réveillons de fin d'année. Le montant du loyer a été fixé à 170 euros pour une utilisation de 24 heures. Un dépôt de garantie de 770 € a été également exigé.

Décision n° 09-168/D : Contrat de cession avec le producteur « les boules aux plafonds »

Un contrat de cession a été signé avec le Producteur « les boules au plafond », dont le siège est situé 5 place Saint André à Grenoble, pour la représentation, lors de la cérémonie des vœux à la population, d'un spectacle intitulé « Oskar Aoko & Victor Lekrepu », le samedi 16 janvier 2010. Le montant de la prestation s'élève à 2015,15 euros (deux mille quinze euros quinze centimes).

Décision n° 09-169/D : Ordonnancement de la facture d'honoraires n° 7428 du 29/12/2009 de la S.C.P. d'Avocats PRUD'HOMME ABECASSIS-STECK-PHILIP – Affaire « saisine du Conseil de Prud'Homme par un agent en contrat d'accompagnement à l'emploi (Dos 2007152)

L'ordonnancement de la facture d'honoraires n° 7428 du 29/12/2009 de la S.C.P. d'Avocats PRUD'HOMME ABECASSIS-STECK-PHILIP, a été autorisé pour un montant TTC de 1 435.20 euros. Les frais de facturation correspondent aux différentes formalités effectuées en vue de soumettre cette affaire à la Chambre Sociale de la Cour d'Appel, à la suite du jugement rendu par le Conseil de Prud'Hommes dans son audience du 26/10/2009.

2010-002 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**A) Orientations Politiques**

Notre pays souffre. Les moyens financiers lui manquent pour mener une politique sociale équitable.

Regardons la réalité en face :

Il y a, aujourd'hui en France, 2 millions d'enfants pauvres. Ce qui signifie que nous avons beaucoup de familles en détresse.

L'Isle d'Abeau connaît ce mal vivre. Si les richesses étaient mieux réparties, ceux qui travaillent vivraient mieux puisqu'ils bénéficieraient d'une plus juste redistribution et les communes pourraient agir plus efficacement auprès de ceux qui ont besoin de solidarité.

Que constatons-nous ?

- Les charges s'alourdissent pour les familles modestes et les classes moyennes :

- augmentation du forfait hospitalier
- augmentation des tarifs SNCF, du gaz, d'électricité...
- déremboursement des médicaments
- fiscalisation des indemnités journalières des accidents du travail

- Les cadeaux se multiplient pour les plus riches :

- bouclier fiscal
- avantages divers aux actionnaires

- niches fiscales

L'Etat s'est appauvri, sa dette est énorme. Il ne peut plus faire face à sa mission :

### **Redistribuer l'impôt.**

Résultat :

Les communes voient leurs moyens stagner ou diminuer.

L'Isle d'Abeau est touchée par cette pénurie. Même si elle ne fait pas partie des 100 villes de plus de 10 000 habitants les plus pauvres, son indice de richesse est faible.

Il nous faudrait mieux accompagner les jeunes, les enfants. Il nous faudrait offrir plus de services à la population.

Nous faisons beaucoup d'efforts. Mais nous avons encore une grosse dette à rembourser. Nous devons sans doute nous contenter des dotations de 2009.

Le Conseil Général de l'Isère, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et le Conseil Régional eux-mêmes ont du mal à boucler leur budget. Seul à ce jour, le Conseil Général de l'Isère s'est engagé à aider les communes.

Il nous faut donc prioriser. D'abord les dépenses obligatoires : les salaires, le remboursement de la dette, les fluides, les contrats, et l'entretien.

Avec ce qui nous restera, nous développerons les actions de solidarité (scolaire, culture, sécurité, assistance et insertion...).

Notre ambition est d'offrir les services dont nos concitoyens ont besoin.

Nous sommes conscients des réalités : pas de recette miracle.

Nous sommes responsables : pas d'augmentation d'impôts.

Nous gérons avec rigueur.

Heureusement, nous avons eu jusqu'à présent le soutien financier de grands partenaires en fonctionnement et en investissement. Gardons espoir malgré les circonstances.

#### Les grandes opérations lancées sont maintenues :

- le collège financé par le Conseil Général de l'Isère (25M€),
- l'ancienne mairie financée par CAPI (460K€)

#### Les petits projets :

- Club House, Skate, vestiaires du stade de Collonges, financés par le Conseil Général de l'Isère et la commune ;

- Bâtiment B de la ferme Chaffard, financé par le Conseil Régional et le Conseil Général de l'Isère ;

- Halle Pluralis financée par le Conseil Régional et Pluralis.

Nous attendons aussi le réajustement des compensations financières dues par la CAPI au titre des transferts de biens entre CAPI et la Commune de l'Isle d'Abeau.

Les négociations qui sont en cours devraient aboutir rapidement maintenant.

Nous sommes fidèles à nos engagements.

### **Chaque jour est un combat.**

#### **B) Un vrai changement**

Pour répondre aux besoins de la population, la municipalité s'attache à mettre en œuvre le programme politique plébiscité par les citoyens **« Améliorer la qualité de vie au quotidien »**.

Confirmant l'action engagée depuis le début du mandat, l'année 2010 finalisera un certain nombre de projets engagés sur 2009 et déclinera de nouvelles orientations axées sur six priorités fortes :

- L'aménagement et l'équipement de la ville,
- La culture,
- La vie associative,
- La politique de la ville
- L'environnement et l'agriculture
- La recherche de financements.

#### **En matière d'aménagement et d'équipement de la ville :**

Un programme d'opérations accompagnera le développement de l'Isle d'Abeau :

La construction d'un certain nombre d'équipements publics confortera l'offre existante. Il s'agit principalement de structures pour les associations et des chantiers relatifs à la restructuration de l'ancienne mairie pour sécuriser et adapter les bâtiments au fonctionnement des services, ainsi que la construction d'un nouveau collège d'enseignement de 600 places localisé sur la zone de Champoulant aux Trois vallons.

Au niveau des quartiers, pour apporter aux habitants de nouveaux espaces d'activités et de rencontre, deux opérations seront lancées, la transformation de la halle Gaston-Rebuffat en équipement de proximité rue des Goelettes à Fondbonnière, et sur Pierre-Louve la rénovation de la toiture de la ferme Chaffard qui amorcera la réhabilitation de cet ensemble.

L'urbanisation de notre ville appelle la construction de nouveaux logements, mais nous sommes soucieux qu'ils intègrent des qualités

environnementales. Suite aux études lancées, les opérations à venir Europan et l'éco-quartier de Saint-Germain répondront à cette préoccupation. Les bâtiments intégrant la biodiversité seront classés basse consommation, les quartiers seront accessibles pour les déplacements en mode doux.

**La culture :**

Dans ce domaine l'innovation se poursuit, l'année 2010 sera fortement axée en direction de la jeunesse, avec des productions recherchant la proximité des habitants des quartiers, et les associations. La co-gestion de la salle de l'Isle avec la CAPI, revendiquée et obtenue par la municipalité, permettra de soutenir les activités impulsées sur notre commune.

**La vie associative :**

Outre une attention particulière pour proposer aux associations des locaux et du matériel de qualité, un programme pour la rénovation et le développement des équipements sera décliné. La ville investira dans la construction d'un Club house adjacent aux terrains couverts utiles à la pratique du tennis et du badminton, et l'ajout d'une « casquette » au vestiaire utilisé pour le football.

La politique de financement des associations sera redéfinie en concertation avec leurs représentants. Notre souci est d'ajuster l'aide financière de la collectivité à l'activité et aux charges réelles des associations. Des contrats d'objectifs seront proposés pour permettre d'asseoir un véritable partenariat. Par ailleurs, des subventions exceptionnelles favoriseront l'expérimentation de nouvelles actions.

**La politique de la ville :**

Le développement de la politique de la ville reste un enjeu important puisque les actions menées dans ce cadre nous permettent d'améliorer la vie quotidienne des habitants et de prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine. A ce titre, douze projets ont été déposés au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour obtenir des aides financières évaluées à 102 000 euros. Les projets déposés visent l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, le renforcement du lien social. En complément, le volet prévention sera renforcé par le recrutement de trois nouveaux agents. L'effectif de l'équipe de prévention sera ainsi porté à cinq agents, dont deux sous contrat aidé, pour effectuer des interventions ciblées dans les quartiers.

**L'environnement et l'agriculture :**

L'environnement reste une chose concrète. Promouvoir les déplacements en mode doux sur la commune, est une demande forte des citoyens. Aussi un groupe de travail constitué avec les habitants a produit un schéma définissant des axes de chemins piétons et de pistes cyclables. La réalisation de ce plan débutera cette année.

En parallèle, une préservation des espaces naturels sera engagée à travers le projet Cœur de nature. Situé sur le nord de l'Isle d'Abeau, celui-ci vise à protéger les espèces sensibles. Cette action n'est par ailleurs pas antinomique à une intervention en faveur des agriculteurs. Afin de faciliter l'activité de ces derniers la ville a lancé un projet de

simplification parcellaire, les baux ruraux qui s'appliqueront en 2010 étant constitués de lots d'un seul tenant.

Il conviendra aussi de poursuivre la réflexion au sujet de l'extension du cimetière en commençant par l'acquisition des terrains nécessaires.

### **La recherche de subventions :**

L'ensemble de cette politique doit trouver les recettes nécessaires à sa réalisation. Aucune action quelle qu'elle soit ne devra donc être engagée sans la recherche de subventions auprès de partenaires publics et privés. Rappelons que depuis 2007 les partenariats financiers (CAPI, CGI, CRRA, Etat) ont permis de développer des actions de solidarité, d'insertion pour les jeunes notamment.

### **C) Analyse budgétaire**

#### **Quelques perspectives économiques nationales pour 2010**

Selon le Consensus des économistes

- au global, l'évolution du Produit Intérieur Brut qui s'est inscrit à - 2,2 % en 2009 pourrait atteindre 1,2 % en 2010

- la croissance de la consommation des ménages resterait encore mesurée et prévue à 0,7 %, principalement en raison de la situation défavorable du marché du travail avec un taux de chômage supérieur à 9 % et un investissement productif qui peinerait à repartir

- car une grande incertitude règne au sujet de l'inflation et des taux d'intérêt monétaires ce qui impliquera une grande prudence vis-à-vis des emprunts indexés

- et l'enveloppe normée qui regroupe la quasi-totalité des concours de l'Etat aux collectivités ne progressera plus que de la moitié de l'inflation prévisionnelle, soit 0,6 %.

#### **Etat de la situation financière de la commune**

Rappelons qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taux des impôts locaux en 2009 (comme d'ailleurs en 2008). La commune poursuivra les efforts de maîtrise des dépenses entrepris :

- au niveau des charges salariales :

	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
Réalisé 2009	8 246 504 €	1 449 781 €	9 696 285 €

- au niveau des dépenses générales :

Réalisé 2009	3 995 016 €
--------------	-------------



- au niveau des actions spécifiques :

Les subventions notifiées concernant notamment la politique de la ville, l'aide aux élèves, les chantiers jeunes, expérimentation, rénovation ont représenté en 2009 un montant de 339 620 € dont 212 679 € ont déjà été versés à la commune.

- au niveau de la dette :

Notre commune, encore fortement endettée, ne dégage qu'une faible capacité d'autofinancement. La situation globale s'est cependant plutôt améliorée car si la municipalité a contracté un nouvel emprunt, elle ne l'a pas encore réalisé. L'encours de la dette qui était de 11 483 560 € (annuité de 1 593 202 €) au 01/01/2008, de 10 389 630 € (annuité de 1 425 469 €) au 01/01/2009 n'est plus que de 9 435 312 € (annuité de 1 321 788 €) au 01/01/2010.

**Perspectives communales pour l'année à venir et prévisions d'investissement**

La majorité municipale, au vu de la situation financière difficile dans laquelle se trouvent de nombreux habitants, ne souhaite pas, malgré une stagnation de ses recettes, augmenter la pression fiscale. Elle poursuivra, à la mesure de 2008 et 2009, sa quête aux subventions départementales, régionales et nationales et prépare, en se référant au budget et au réalisé 2009, un budget 2010 rigoureux.

La Section fonctionnement prendra en compte les dépenses obligatoires dont la charge de la dette et l'évolution des salaires des personnels. Les élus majoritaires, en cette période de crise, se donneront comme priorité la solidarité. Ainsi, ils veilleront à la qualité des services rendus au niveau du CCAS, du Centre social Colucci, de l'éducation, des activités associatives et de la sécurité et, ils se verront alors dans l'obligation, dans le cadre d'un budget contraint, de restreindre les coûts de gestion.

Au niveau de la Section investissement, la municipalité souhaite maîtriser les possibilités d'épargne. En recettes, elle réalisera l'emprunt, négociera la vente de terrains à des petites entreprises, récupèrera, de la CAPI, une compensation concernant l'entretien et le développement du patrimoine, bénéficiera des aides des partenaires que sont le Conseil général et le Conseil régional.

DELIBERATIONS :

2010-003 - SEISME A HAITI LE 12 JANVIER 2010 – VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION CITES UNIES FRANCE

Rapport du Maire,  
Rapporteur : M. le Maire

Le mardi 12 janvier 2010, un terrible tremblement de terre a touché Haïti, et plus particulièrement sa capitale Port au Prince.

Ce séisme, aux conséquences désastreuses, a provoqué des milliers de victimes. La Ville est en proie à un terrible chaos sanitaire, social, de nombreux bâtiments sont détruits, le manque d'eau et la faim menacent les populations.

Pour faire face à l'urgence humanitaire et répondre aux besoins en reconstructions, le rapporteur propose de manifester la solidarité de l'Isle d'Abeau avec le peuple Haïtien en versant une aide financière d'un montant de cinq mille euros (5 000 €) auprès de l'association Cités Unies France – solidarité Haïti, domiciliée 9 rue Christiani 75018 PARIS (Asso Cités Unies France – Solidarité Haïti : Banque Crédit Mutuel – Agence CCM Paris 8 Europe – Code banque 10278, Guichet 04101, N° de compte 00029714345, clé 13).

L'attribution des dons collectés sera décidée par un comité formé des collectivités locales donatrices en coordination avec l'ambassade de France à Haïti.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'UNANIMITE, le versement d'une aide financière comme indiqué ci-dessus.

2010-004 - ELECTION DE DEUX DELEGUES SUPPLEMENTAIRES DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « PORTE DE L'ISERE » (C.A.P.I.)

Rapport du Maire,  
Rapporteur : M. le Maire

L'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2006-12246 du 29 décembre 2006 fixe le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère comme suit :

- . 3 délégués pour une population comptant 2500 habitants au plus,
- . 5 délégués pour une population comprise entre 2501 et 5000 habitants,
- . 8 délégués pour une population comprise entre 5001 et 10000 habitants,
- . 10 délégués pour une population comprise entre 10001 et 15000 habitants,
- . 12 délégués pour une population comprise entre 15001 et 20000 habitants,
- . 14 délégués pour une population comprise entre 20001 et 25000 habitants,
- . 16 délégués pour une population dépassant 25000 habitants.

Lors de sa séance du 02 avril 2008, le Conseil Municipal a désigné les dix délégués suivants, pour siéger au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Porte de l'Isère » (C.A.P.I.) : COLOMB-BOUVARD A. - RIVOIRE J. - FONTAINE R-H. - GRISOLLET J. - YILMAZ R. - FAURE J-J. - CROSET-BAY E. - MARION C. - SALRAPINCHON H. - GRIOTIER J-B..

La population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 (source INSEE), compte :

- population municipale : 15 501
- population comptée à part : 340
- population totale : 15 841

En conséquence, il convient d'élire deux délégués supplémentaires pour siéger au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère. Monsieur le Maire procède à l'appel des candidats.

Monsieur DE OLIVEIRA Tony et Madame COLLEY Collebagan sont candidats.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à scrutin secret :

- Nombre de votants : trente et un
- DE OLIVEIRA Tony : quatorze
- COLLEY Collebagan : quatorze
- Bulletins blancs : seize
- Bulletin nul : un

Monsieur DE OLIVEIRA Tony et Madame COLLEY Collebagan sont désignés pour représenter la commune de l'Isle d'Abeau au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

#### 2010-005 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) - ANNEE 2010

Rapport du Maire  
Rapporteur : R. YILMAZ

Conformément aux accords passés avec la SPA, (prise en charge, accueil et garde des animaux capturés sur la commune), le rapporteur propose de verser à la SPA une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de trois mille trois cent vingt six euros et soixante et un centimes (3 326,61 euros) calculée au prorata du nombre d'habitants (0,21 euros x 15 841 habitants).

Il est précisé que pour l'année 2009, la SPA a pris en charge 57 animaux à la demande de la Commune.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 6574 – Subvention de fonctionnement personne de droit privé.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'UNANIMITE, le versement de cette subvention à la SPA.

#### 2010-006 - PLAN D'AMENAGEMENT DE ZONE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE PIERRE LOUVE – APPROBATION D'UNE MODIFICATION

Rapport du Maire

Rapporteur : J-J. FAURE

La Zone d'Aménagement Concerté de Pierre Louve a été créée par arrêté du Préfet de l'Isère le 24 juin 1986. Le Plan d'Aménagement de cette zone a été modifié le 15 juin 2001 par arrêté du Préfet de l'Isère.

Pour rendre possible la réalisation de projets de construction empêchés dans le droit des sols actuel, il a été décidé de modifier le plan d'aménagement de zone et le règlement correspondant de la ZAC de Pierre Louve.

Ces modifications confirment l'ensemble des emplacements réservés pour la réalisation du Programme des Equipements Publics (PEP) (groupe scolaire, gymnase, plateau sportif, équipement social) qui devront obligatoirement accompagner comme prévu les programmes de logements de la ZAC (maîtrise d'ouvrage initialement SAN transférée à la CAPI).

La présente modification n° 2 a pour objet :

- de permettre la création de logements avec un niveau d'ambition programmatique et architectural plus près du développement durable, actuellement incompatible avec les règles du Plan d'Aménagement de Zone actuel de la ZAC de Pierre Louve,
- d'avoir un élément bâti structurant à l'échelle du grand paysage, ce qui n'est pas possible dans le cadre du règlement actuel de la ZAC.

L'enquête publique s'est déroulée du 3 août 2009 au 3 septembre 2009. Trois personnes se sont exprimées.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.13, L 123-19 et R 123-19, R 123-24 et R 123-25,

VU l'arrêté municipal n° 09/100 en date du 24 juin 2009 prescrivant l'enquête publique sur la modification du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC de Pierre Louve,

VU les observations des personnes publiques associées dont le projet de modification du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC de Pierre Louve leur a été notifié le 24 juin 2009,

VU le rapport favorable à cette modification du Commissaire-Enquêteur,

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'UNANIMITE :

- d'approuver le dossier de modification n° 2 du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC de Pierre Louve.

Le dossier modifié sera tenu à la disposition du public :

- à la Mairie aux jours et heures d'ouverture du public,
- à la Préfecture de l'Isère

- à la Sous-Préfecture de La Tour Du Pin, bureau des affaires communales.

2010-007 - EXTENSION DE LA SALLE DES ARTS MARTIAUX –  
TRANSFERT DES TRAVAUX SUR LE BATIMENT DES TENNIS  
COUVERTS

Rapport du Maire,  
Rapporteur : J-J. FAURE

Par délibération n° 2009-076 du 25 mai 2009, le Conseil Municipal a autorisé l'extension de la salle des arts martiaux, rue Van Gogh.

Après concertation avec les associations et compte tenu des besoins des scolaires, nous proposons de transférer le projet d'extension du bâtiment des arts martiaux sur celui des tennis couverts, ce qui permettra de localiser au bâtiment des tennis, le club house du tennis club et de dédier la totalité du bâtiment des arts martiaux aux clubs de sports de combats.

Le coût prévisionnel de ces travaux demeure inchangé (estimé à 150 000 euros TTC).

Cette opération peut être notamment subventionnée par le Conseil Général de l'Isère et par l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement.

Où l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, par vingt neuf voix pour – une abstention (RAFESTHAIN Thierry) – un refus de vote (RIVOIRE Nicolas), Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint :

- à transférer les travaux d'extension de la salle des arts martiaux sur le bâtiment des tennis couverts ;

- à déposer le permis de construire ;

- à solliciter une subvention auprès :

. du Conseil Général de l'Isère à hauteur de 25 % du montant hors taxes des travaux ;

. de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement à hauteur de 20 % du montant hors taxes des travaux ;

- à demander toute autre subvention auprès d'autres organismes ;

- à signer toute pièce administrative, technique et financière relative à l'exécution de la présente délibération.

2010-008 - CREATION D'UN STREET PARK SUR LE PARC SAINT-  
HUBERT

Rapport du Maire,  
Rapporteur : J-J. FAURE

La commune de L'Isle d'Abeau souhaite apporter aux jeunes liliots un équipement street park qui offrira une polyvalence d'activités sportives dédiée aux pratiques de rollers, de skate boards et de vélos acrobatiques.

La mise en place d'un street park se justifie par une demande croissante de jeunes pratiquants, par un besoin en terme d'espace polyvalent susceptible de fédérer toutes ces activités dans un lieu dédié à ces pratiques urbaines.

L'implantation de cet aménagement serait réalisée sur le parc de Saint-Hubert, propriété de l'Etat.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 200 000 euros TTC.

Où l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint :

- à signer une convention d'occupation avec l'Etat, propriétaire du terrain ;
- à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère à hauteur de 25 % du montant hors taxes des travaux ;
- à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement à hauteur de 20 % du montant hors taxes des travaux ;
- à solliciter toute autre subvention auprès d'autres organismes ;
- à signer toute pièce administrative, technique et financière relative à l'exécution de la présente délibération.

2010-009 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS –  
COMPENSATION DES CHEQUES ASSOCIATIFS - SAISON 2009-  
2010

Rapport du Maire,  
Rapporteur : J. M. BOSCH

Par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal a mis en place le « chèque associatif ». Le chèque associatif vise à favoriser, pour tous les habitants de l'Isle d'Abeau, l'accès à une pratique sportive, culturelle ou de loisirs.

Le chèque associatif d'une valeur unitaire de 20 € (vingt euros) est délivré à raison de deux maximum par liliot et vient en déduction du coût de l'adhésion pour les activités pratiquées au sein d'associations ayant leur activité ou leur siège à l'Isle d'Abeau.

Il convient donc aujourd'hui de procéder au versement du montant des chèques associatifs aux associations concernées comme suit :

Nom de l'association	Nombre de chèques	Montant total
ACCA	35	700,00
APAODOM	24	480,00
ASSMIDA RUGBY	9	180,00
CLUB INFORMATIQUE	37	740,00
CNPI (CLUB NAUTIQUE)	33	660,00
COMITE DE JUMELAGE	93	1 860,00
FEELINE	28	560,00
FOOTBALL CLUB	20	400,00
GYM D'ABEAU	19	380,00
H2O	15	300,00
IDA BB	10	200,00
IN VINO GAUDIUM	8	160,00
LA CARAVANE DE L'IMAGINAIRE	15	300,00
LA MANO DI DIO	31	620,00
LE PIED A L'ETRIER	15	300,00
LES DARLINGS	122	2 440,00
LES FOURMIS DE L'ISLE	19	380,00
LES JARDINS FAMILIAUX	69	1 380,00
L'ILOT BAMBINS	21	420,00
LILOT SKI	38	760,00
L'ISLE EN IMAGES	9	180,00
LOKOLE SOUND	27	540,00
MAITRISE DE L'ISLE D'ABEAU	19	380,00
MAJORETTES	39	780,00
MILLE ET UNE DANSES	44	880,00
MUSIQUE EN L'ISLE	77	1 540,00
NAI KHANON TOM	20	400,00
PONGISTES LILOTS	7	140,00
SHAOLIN SPORTING CLUB	15	300,00
TENNIS CLUB	20	400,00
TRAD O'PIEDS	8	160,00
VIVALDI	29	580,00
Total		19 500,00

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2010, section de fonctionnement article 6574, subventions de fonctionnement aux associations.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'UNANIMITE (trente votants), le paiement des subventions.

Madame SIMON Catherine n'a pas pris part au vote.

2010-010 - ZONE D'ACTIVITES DU LOMBARD - VENTE DU TERRAIN CADASTRE SECTION DT PARCELLE 113 EN PARTIE – PROJET DE BATIMENT DEDIE AUX SERVICES DE L'HABITAT

Rapport du Maire,  
Rapporteur : T. DE OLIVEIRA

Vu la délibération n°2006-125 du 6 novembre 2006, qui fixe le prix de vente à 70 euros H.T. le m<sup>2</sup>, pour les terrains situés dans la zone d'activité du Lombard ;

Considérant que la parcelle cadastrée section DT n°113, d'une superficie de 1 050 m<sup>2</sup> est disponible à la vente ;

Considérant le courrier en date du 25 novembre 2009 et l'entretien du 16 décembre 2009, de Monsieur BUISSON Jacky gérant de la S.A.R.L IMMOBILIERE « LE PONT », confirmant la volonté d'acquérir ladite parcelle ;

Considérant le projet de bâtiment dédié aux services de l'habitat présenté par Monsieur BUISSON ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- décide de vendre la parcelle cadastrée section DT n°113, en partie, pour une superficie de 1 050 m<sup>2</sup> au prix de 70 euros H.T. le m<sup>2</sup> soit 73 500 euros H.T. à Monsieur BUISSON Jacky ou la société qui s'y substituera, sis 19, Hameau Le Chamier - 38300 SUCCIEU ;

- autorise Monsieur BUISSON Jacky ou la société qui s'y substituera à déposer ou à faire déposer une demande de permis de construire ;

- autorise, Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer les promesses et actes de vente ainsi que toutes pièces administratives, techniques et financières afférentes à cette opération ;

Il est précisé que l'opération de cession n'entre pas dans le champ d'application de la T.V.A.

2010-011 - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2010

Rapport du Maire,  
Rapporteur : Ch. BELIN



Les financements du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ont pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers prioritaires et prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine. A ce titre, dans le cadre de la programmation 2010, du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, il est proposé d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subventions pour les projets suivants :

- Chantiers d'expérimentation : 27 312 €

But : remobiliser et dynamiser des jeunes en situation d'échec par une mise en situation de travail. Ce projet consiste à mettre en place des chantiers d'expérimentation en direction des jeunes les plus éloignés des institutions et des structures liées à l'emploi et à l'insertion. Ce dispositif permet également de travailler sur le développement personnel du jeune à travers une pratique artistique, sportive...

- Café rencontres : 20 000 €

But : mise en place d'un lieu encadré d'accueil et de rencontres des jeunes de 18 à 25 ans afin de faire émerger des projets en partant de leurs centres d'intérêts.

- Réhabilitation des locaux poubelles et des logettes : 30 000 € - Région

But : améliorer la qualité environnementale des logettes par une mise en conformité, réhabilitation et sécurisation des locaux poubelles, impliquer les familles pour favoriser le tri sélectif des déchets.

- Référent Communal : 10 000 € - ACSE

But : désignation d'un correspondant technique de la ville de l'Isle d'Abeau au Contrat Urbain de Cohésion Sociale du Nord-Isère

- Appui méthodologique aux professionnels de terrain : 1 538 €

But : créer et développer un espace d'échange et d'analyse de la pratique pour les professionnels de la prévention, du centre social et des acteurs sociaux.

- Graff : 7 000 €

But : afin de lutter contre les tags et améliorer le dialogue entre les jeunes et les habitants, il s'agit d'encourager et développer de façon encadrée la pratique du graff sur un certain nombre de supports (transformateurs EDF, abribus, garages, locaux poubelles, murs de bâtiment...).

- Village de toile : 28 000 €

But : Il s'agit de mettre en place sur un site identifié (camping), un espace de vie autour d'un village de toile, pour permettre aux familles les plus démunies de partir en vacances et de quitter leur cadre de vie quotidien. Le principe consiste à accueillir des groupes en roulement de façon à permettre au plus grand nombre de pouvoir en bénéficier.

Cet emplacement sera réservé sur toute la période estivale et fonctionnera 7 jours sur 7. Un animateur, recruté pour cette action, assurera le roulement et le bon fonctionnement du dispositif.

- Renforcement de la présence de proximité : 32 200 €

But : afin d'assurer une présence institutionnelle sur les quartiers et créer du lien avec les habitants et les bailleurs, d'anticiper et mener des actions de médiation et de régulation dans le cas de situations de tensions ou de conflits, il s'agit de mettre en place une écoute et une attention particulière pour une meilleure valorisation des usagers par le recrutement de deux agents de médiation/prévention.

- Echanges solidaires : 3 000 €

But : afin de permettre aux usagers des structures de l'action sociale de se rencontrer et de se connaître, d'échanger des biens et des objets dont ils n'ont plus l'usage, il s'agit de créer un espace d'échange et de « troc », un espace qui sera l'occasion de créer du lien et de faire rencontrer les gens, les sortir de leur quotidien, faire des connaissances...

- Formation au permis de conduire : 22 000 €

But : Afin de permettre aux jeunes en difficulté d'acquérir le permis de conduire, il s'agit de mettre en place un projet innovant qui consiste après étude du dossier (situation familiale, scolaire, sociale) d'apporter une aide financière sous forme de bourse aux candidats. En contrepartie le jeune devra s'investir dans une activité humanitaire ou sociale au sein d'une association ou d'une collectivité.

- Relookage : 8 300 €

But : afin de permettre aux usagers des services de l'emploi, de l'insertion et de l'action sociale d'acquérir des savoirs être, de travailler sur l'hygiène alimentaire, sur l'employabilité, il s'agit d'organiser avec des prestations extérieures, des ateliers de relookage, d'esthétique et d'hygiène alimentaire.

- Actions jeunes et quartiers : 14 438 €

But : le Centre Social va travailler en partenariat avec les acteurs locaux et municipaux pour valoriser la notion de projet collectif et d'esprit citoyen auprès des jeunes issus des quartiers CUCS par la mise en place et l'initiation à de nouvelles pratiques culturelles et sportives.

Amendement présenté par Madame CROSET-BAY Elyette :

Les actions «Echanges solidaires» et « Relookage » sont mises aux voix.

Suppression : vingt-quatre voix contre – cinq voix pour (E. CROSET-BAY, M. SERRANO – J. PISCITELLO – C. SIMON Catherine – S. GONTHIER) – deux abstentions (R ; YILMAZ - T. RAFESTHAIN).

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer les conventions, pièces administratives et financières relatives à la présente délibération.

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente.

Le Maire,  
André COLOMB-BOUVARD

Les Conseillers Municipaux,

Le Secrétaire,  
Jean-Marie BOSCH